

Commission des relations de travail de l'Ontario **EN RELIEF**

Rédacteurs : Aaron Hart, avocat
Lindsay Lawrence, avocate

Septembre 2020

RÉSUMÉ DE DÉCISIONS

Sont résumées ci-dessous certaines décisions rendues par la Commission des relations de travail de l'Ontario au mois d'août cette année. Ces décisions paraîtront dans le numéro de juillet/août des Rapports de la CRTO. Le texte intégral des récentes décisions de la CRTO peut être consulté sur le site Web de l'Institut canadien d'information juridique, à www.canlii.org.

Requête en révocation des droits de négociation

– **Scrutin électronique** – Le requérant et l'employeur ont demandé la tenue d'un scrutin en personne; le syndicat a demandé la tenue d'un scrutin électronique – Des préoccupations ont été exprimées au sujet du fait que les employés auraient de la difficulté à déposer leurs bulletins de vote dans le cadre d'un scrutin électronique, car plusieurs n'avaient pas d'ordinateur et parlaient l'anglais comme langue seconde – L'employeur a soutenu que, malgré la pandémie, les employés se rendaient au travail et le lieu de travail était suffisamment grand pour la tenue d'un scrutin – L'expérience de la Commission en matière de scrutin électronique a été positive, tant sur le plan des taux de participation que sur le plan de la procédure de vote – Les bulletins de vote pourraient être déposés par téléphone et en dehors des heures de travail – Le service d'assistance de la Commission était disponible pour aider les employés dans le cadre du scrutin – La Commission a ordonné la tenue d'un scrutin

électronique, avec des heures d'ouverture prolongées pour le service d'assistance.

RATAN KUMAR DEY; RE: UNITED FOOD AND COMMERCIAL WORKERS CANADA, LOCAL 175; N° de dossier de la CRTO : 1155-20-R; Date : 25 août 2020; Décision : Matthew R. Wilson (3 pages)

Accréditation – Industrie de la construction – Compétence

– La Commission a tranché la question préliminaire de savoir si une partie de l'entreprise de CNL était sous réglementation provinciale, de manière que la Commission soit compétente pour se pencher sur la requête en accréditation – La fonction de base de CNL est d'exploiter, d'entretenir et de déclasser les installations nucléaires possédées par la société d'État fédérale AECL – La Commission a décidé que les relations de travail de CNL relevaient de la compétence directe du gouvernement fédéral, car la nature fonctionnelle essentielle de son ouvrage, de son commerce ou de son entreprise la fait tomber dans un champ de compétence fédérale – La requête a été rejetée.

CANADIAN NUCLEAR LABORATORIES LTD.; RE: CARPENTERS' DISTRICT COUNCIL OF ONTARIO, UNITED BROTHERHOOD OF CARPENTERS AND JOINERS OF AMERICA; RE: UNITED STEEL, PAPER AND FORESTRY, RUBBER, MANUFACTURING, ENERGY, ALLIED INDUSTRIAL AND SERVICE WORKERS INTERNATIONAL UNION (UNITED STEELWORKERS); RE: UNITED

ASSOCIATION OF JOURNEYMEN AND APPRENTICES OF THE PLUMBING AND PIPEFITTING INDUSTRY OF THE UNITED STATES AND CANADA, LOCAL UNION 71; RE: INTERNATIONAL BROTHERHOOD OF ELECTRICAL WORKERS, LOCAL 586; N° de dossier de la CRTO : 2904-16-R; Date : 17 août 2020; Décision : Yvon Seveny (45 pages)

Accréditation – Industrie de la construction –

Entretien – La Commission a déterminé que les travaux effectués à la date de la requête étaient des travaux de construction, et tranché la question de savoir si les travaux étaient des travaux de journaliers en construction – L’employeur utilisait la technologie infrarouge pour corriger des défauts de surface afin de prolonger le cycle des surfaces d’asphalte – À la date de la requête, la Commission a souligné ce qui suit : les travaux n’ont pas été effectués dans le cadre d’un programme d’entretien régulier/de routine, d’importantes quantités de matières ont été ajoutées et enlevées durant les travaux, les travaux ont restauré l’étanchéité de l’asphalte, le matériel et les tâches étaient couramment associés à des projets de construction – Les travaux effectués étaient des travaux de construction et non d’entretien – Des certificats ont été délivrés.

INFRARED PAVEMENT REPAIR CORPORATION; RE: **LABOURERS' INTERNATIONAL UNION OF NORTH AMERICA, ONTARIO PROVINCIAL DISTRICT COUNCIL;** N°s de dossier de la CRTO : 0664-19-R, 0863-19-R; Date : 6 août 2020; Décision : Jack J. Slaughter (21 pages)

Requête en accréditation – Industrie de la construction – Loi sur les documents décisionnels des tribunaux

– Pendant l’échange des observations sur les différends relatifs à la qualité d’employé, l’employeur a demandé une copie du formulaire A-74, *Déclaration attestant la preuve d'adhésion*, que le syndicat avait déposé à l’appui de la requête – La demande a été présentée en vertu de la *Loi de 2019 sur les documents décisionnels des tribunaux* – La pratique de longue date de la Commission consiste à ne pas

fournir le formulaire A-74 aux employeurs à ce stade de l’instance – Le paragraphe 2 (1) de la *LDDT* exige que le tribunal mette « à la disposition du public les documents décisionnels en sa possession qui se rapportent aux instances » introduites à partir du « jour de l’entrée en vigueur » de la *LDDT* – La Commission a conclu que, du moins au stade de l’instance portant sur un différend relatif à la qualité d’employé, le formulaire A-74 n’était pas un « document décisionnel » au sens de la *LDDT* – La demande a été rejetée – La requête se poursuit.

CALIBER STRUCTURES LIMITED; RE: **LABOURERS' INTERNATIONAL UNION OF NORTH AMERICA, LOCAL 183;** N° de dossier de la CRTO : 2642-19-R; Date : 31 août 2020; Décision : Bernard Fishbein (24 pages)

Loi sur les normes d’emploi – Requête en révision – Audience par vidéoconférence

– L’employeur a demandé la tenue d’une audience en personne et s’est opposé à la tenue d’une audience par vidéoconférence – La Commission a souligné que, depuis mars 2020, les instances avaient régulièrement lieu par vidéoconférence – Malgré l’annonce selon laquelle la Commission examinerait les demandes d’audience en personne, la présomption demeure que les audiences se tiennent par vidéoconférence – Aucune raison convaincante ou précise n’a été fournie à l’appui de la tenue d’une audience en personne – La demande de l’employeur a été rejetée – L’affaire se poursuit.

DR. SORIN BOERIU DENTISTRY PROFESSIONAL CORPORATION; RE: **DANIELLA BONNELL;** RE: **DIRECTOR OF EMPLOYMENT STANDARDS;** N° de dossier de la CRTO : 3198-19-ES; Date : 25 août 2020; Décision : Matthew R. Wilson (3 pages)

Conflit de juridiction – Industrie de la construction – Règles de procédure

– La Commission a examiné un mémoire déposé dont la longueur dépassait de loin la limite de 20 pages prévue par la règle 28.7 des Règles de procédure

de la Commission – La Commission a souligné que, même si elle ne souhaitait aucunement compter les pages ou mesurer les mémoires au moyen d'une règle, une limite de pages avait été imposée pour empêcher le dépôt de mémoires excessivement longs dans le cadre des conflits de compétence – La Commission a fait remarquer que les mémoires écrits étaient destinés à accélérer le processus relatif aux conflits de compétence – Le mémoire a été modifié – L'affaire se poursuit.

CTS (ASDE) INC; RE: LABOURERS' INTERNATIONAL UNION OF NORTH AMERICA, LOCAL 183; RE: CROSSLINX TRANSIT SOLUTIONS CONSTRUCTORS; RE: SONCIN CONSTRUCTION CORPORATION; RE: CARPENTERS' AND ALLIED WORKERS, LOCAL 27, UNITED BROTHERHOOD OF CARPENTERS AND JOINERS OF AMERICA; RE: HEAVY CONSTRUCTION ASSOCIATION OF TORONTO; N° de dossier de la CRTO : 0829-19-JD; Date : 17 août 2020; Décision : Bernard Fishbein (xx pages)

Les décisions énumérées dans le présent bulletin seront publiées dans les Rapports de la Commission des relations de travail de l'Ontario. La version préliminaire des Rapports de la CRTO peut être consultée à la Bibliothèque des tribunaux de travail de l'Ontario au 505, avenue University, 7^e étage, à Toronto.

Instances judiciaires en cours

Intitulé et n° du dossier de la Cour	N° du dossier de la Commission	Stade de traitement de l'affaire
Paul Gemme Cour divisionnaire	3337-19-U	En cours
Fortis Construction Group Inc. Cour divisionnaire	1638-17-R	En cours
Aluma Systems Inc. Cour divisionnaire	2739-18-JD	En cours
Anthony Hicks Fédéral		
Capital Sports & Entertainment Inc. Dossier de la Cour divisionnaire n° DC-20-2593	1226-19-ES	En cours
Rochelle Sherwood Dossier de la Cour divisionnaire n° 074/20	1551-19-U 1557-19-UR	En cours
Joe Mancuso Dossier de la Cour divisionnaire n° 28291/19 (Sudbury)	2499-16-U – 2505-16-U	En cours
Abdul Aziz Samad Dossier de la Cour divisionnaire n° 019/20	3009-18-ES	En cours
Daniels Group Inc. Dossier de la Cour divisionnaire n° 018/20	0279-16-R	En cours
Audrey Thomas Dossier de la Cour divisionnaire n° 436/19	2508-18-U	En cours
The Captain's Boil Dossier de la Cour divisionnaire n° 431/19	2837-18-ES	En cours
Kuehne + Nagel Ltd. Dossier de la Cour divisionnaire n° 393/19	0433-18-R	En cours
Todd Elliott Speck Dossier de la Cour divisionnaire n° 371/19	1476-18-U	Ajourné en raison de la pandémie
New Horizon Dossier de la Cour divisionnaire n° 264/19	0193-18-U	Le 7 mai 2020
Doug Hawkes Dossier de la Cour divisionnaire n° 249/19	3058-16-ES	En cours
EFS Toronto Inc. Dossier de la Cour divisionnaire n° 205/19	2409-18-ES	En cours
RRCR Contracting Dossier de la Cour divisionnaire n° 105/19	2530-18-U	Ajourné en raison de la pandémie

Hector Yao Dossier de la Cour divisionnaire n° 063/19	1841-18-ES	Rejeté
AB8 Group Limited Dossier de la Cour divisionnaire n° 052/19	1620-16-R	Ajourné en raison de la pandémie
Tomasz Turkiewicz Dossiers de la Cour divisionnaire n°s 262/18, 601/18 et 789/18	2375-17-G 2375-17-G 2374-17-R	Le 19 novembre 2019
Deloitte Restructuring Inc. Dossier de la Cour divisionnaire n° 238/18	2986-16-R	Le 18 novembre 2019
China Visit Tour Inc. Dossier de la Cour divisionnaire n° 716/17	1128-16-ES 1376-16-ES	En cours
Front Construction Industries Dossier de la Cour divisionnaire n° 528/17	1745-16-G	Ajourné en raison de la pandémie
Enercare Home Dossier de la Cour divisionnaire n° 521/17	3150-11-R 3643-11-R 4053-11-R	En cours
Ganeh Energy Services Dossier de la Cour divisionnaire n° 515/17	3150-11-R 3643-11-R 4053-11-R	Le 21 octobre 2019
Myriam Michail Dossier de la Cour divisionnaire n° 624/17 (London)	3434-15-U	En cours
Peter David Sinisa Sesek Dossier de la Cour divisionnaire n° 93/16 (Brampton)	0297-15-ES	En cours
Byeongheon Lee Dossier de la Cour d'appel n° M48402	0095-15-UR	En cours
Byeongheon Lee Dossier de la Cour d'appel n° M48403	0015-15-U	En cours
R. J. Potomski Dossier de la Cour divisionnaire n° 12/16 (London)	1615-15-UR 2437-15-UR 2466-15-UR	En cours
Qingrong Qiu Dossier de la Cour d'appel n° M48451	2714-13-ES	En cours
Kognitive Marketing Inc. Dossier de la Cour divisionnaire n° 51/15 (London)	0621-14-ES	En cours
Valoggia Linguistique Dossier de la Cour divisionnaire n° 15-2096 (Ottawa)	3205-13-ES	En cours